



LES MÉTIERS DES TP
#FRANCHEMENTRESPECT



La
Lettre

N° 3 octobre 2018

INTERDICTION DU GNR : RÉPERCUTER LE COÛT SUR LES DONNEURS D'ORDRE

Dès l'annonce de l'interdiction du GNR pour les entreprises de Travaux Publics, la Fédération a exprimé sa colère face à cette hausse considérable et immédiate d'impôts. Faisant valoir l'impact pour la filière des Travaux Publics estimé à 700 millions d'euros dès 2019, soit les 2/3 du milliard d'euros d'économie budgétaire attendue par l'Etat, Bruno Cavagné a écrit aux Ministres concernés pour exiger un rendez-vous en urgence. Parallèlement, avec l'ensemble du réseau, nous nous sommes mobilisés pour alerter la presse et les parlementaires à quelques jours de l'examen du projet de loi de finances pour 2019.

Une décision brutale et scandaleuse

L'interdiction du GNR est doublement choquante : sur la méthode, particulièrement brutale, prise sans aucune concertation préalable avec notre secteur ; sur le fond, parce qu'elle aura un effet de déstabilisation économique extrêmement préjudiciable pour nos entreprises.

Si le Gouvernement avait pris la peine de réaliser une étude d'impact, elle aurait constaté que la suppression du GNR : pèsera lourdement sur la santé financière des entreprises de TP, notamment les plus petites ; aura pour effet d'augmenter les coûts de production ; fera peser des risques sur la sécurité des chantiers, de vols de gazole ; créera une concurrence déloyale de certaines entreprises agricoles ou paysagères qui continueront elles à bénéficier du GNR.

Bras de fer avec Bercy

De nombreux Députés ont défendu la profession des Travaux Publics avec beaucoup de vigueur en Commission et en séance publique de l'Assemblée Nationale.

Compte-tenu de l'ampleur des recettes attendues par le Gouvernement – 1 milliard d'euros ! – il s'agit là d'un soutien utile et nécessaire tant les marges de manœuvre avec Bercy s'annoncent limitées.

Lors d'un entretien qui s'est tenu à la demande de Bruno Cavagné, le ministre de l'Economie et des Finances s'est en effet déclaré opposé au retrait de la mesure de suppression du GNR. Pour autant, sensible aux arguments développés par la Fédération, nos propositions pour répercuter les coûts sur les donneurs d'ordre dans les marchés en cours sont actuellement à l'étude au sein des services de Bercy.

Une priorité : protéger les contrats en cours

Bruno Cavagné a en effet dénoncé le caractère profondément inéquitable de la mesure qui modifie l'équilibre des contrats en cours en faisant peser la hausse du GNR sur les seules entreprises de Travaux Publics. A minima, il a fait valoir qu'une révision des index INSEE au 1er janvier 2019 s'imposait, même si cette révision ne concernerait que les contrats disposant d'une clause de révision. Pour les autres contrats, l'instauration d'une mesure d'ordre public a été demandée, ce qui obligerait la conclusion d'un avenant dans tous les marchés en cours, afin que la hausse des coûts soit systématiquement répercutée.

Le ministre de l'Economie et des Finances a récemment répété devant l'Assemblée Nationale l'engagement qu'il a pris devant Bruno Cavagné de ne pas laisser nos entreprises sans solution. Notre Fédération, qui est résolue à obtenir la répercussion de la hausse du GNR sur les donneurs d'ordre, reste cependant prudente et pleinement mobilisée sur ce dossier prioritaire.



infos@fntp.fr

FNTP.FR

FEDERATION NATIONALE
DES TRAVAUX PUBLICS

3, rue de Berri
75008 PARIS
01 44 13 31 44

VERS LA 1^{ÈRE} LOI DE PROGRAMMATION DES INFRASTRUCTURES EN FRANCE

Le texte de la 1^{ère} loi de programmation des infrastructures, que la FNTP avait appelé de ses vœux lors des débats pour l'élection présidentielle de 2017, est depuis le 12 octobre entre les mains du Conseil d'Etat avant une présentation annoncée en Conseil des ministres dans la seconde quinzaine de novembre. Le Parlement examinera ensuite le projet de loi au 1^{er} semestre 2019.

Un budget en hausse pour les infrastructures de mobilité

La loi d'orientation des mobilités fixe une trajectoire pluriannuelle pour le budget de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF). Il s'agit d'une avancée importante pour la lisibilité de la politique d'infrastructures car elle mettra en adéquation priorités d'investissement et ressources financières. Le budget de l'AFITF devrait ainsi s'établir à 2,7 milliards d'euros en 2019 et atteindre 3 milliards en 2020 pour répondre aux urgences de l'entretien des réseaux de transport et de l'amélioration des transports du quotidien.

Le Conseil d'orientation des infrastructures pérennisé

Un suivi indépendant de la mise en œuvre de la loi de

programmation est primordial. Le Conseil d'orientation des infrastructures (COI), pérennisé par le projet de loi, assumera cette mission. Au-delà de son rôle d'évaluation en fin de période, il paraît dès maintenant essentiel d'élargir son champ d'actions avec notamment une clause de revoyure dès 2020 et la préparation de la programmation suivante (post-2022).

Quelles ressources pour les infrastructures ?

Dès 2020, environ 500 millions d'euros de recettes pérennes supplémentaires devront être affectées à l'AFITF. Les derniers arbitrages concernant le choix d'affectation d'une recette (vignette, part de TICPE...?) sont encore en cours. De la sécurisation des recettes dépend la sincérité de la programmation. C'est pourquoi, dans le cadre des débats parlementaires à venir, la FNTP sera vigilante sur la crédibilité de la trajectoire annoncée et des financements associés. D'une manière générale, elle se mobilisera pleinement pour enrichir le projet de loi. En effet, c'est à ces conditions que la démarche engagée depuis plus d'un an avec les Assises de la mobilité pourra porter ses fruits au service des infrastructures de transport françaises.

ASSISES DE L'EAU : MOBILISATION GAGNANTE

Annoncées lors du Congrès des maires en novembre 2017 par le Président de la République, les Assises de l'eau ont livré le 29 août les résultats de leur première phase. Pour rappel, ce premier volet de ces Assises, centré sur le petit cycle de l'eau, visait à relancer les investissements dans les réseaux d'eau et d'assainissement. Un second volet, au courant de l'automne, concernera le grand cycle.

Des engagements en phase avec les demandes de la profession

Avec un quart des réseaux d'eau ayant atteint leur durée de vie maximum, il y avait urgence à agir. Des réponses à de nombreuses demandes de la profession ont été obtenues à l'issue de ces Assises : l'objectif de doubler le rythme de renouvellement des canalisations a notamment été acté par le gouvernement. Pour y parvenir, 830 M€ par an d'investissements supplémentaires y seront consacrés entre 2019 et 2024, soit une augmentation de 13 % par rapport aux budgets initialement prévus (passage de 36 à 41 Mds €). Concrètement, des emprunts de long terme (jusqu'à 60 ans) à taux réduit sont mis à disposition des collectivités par la CDC, des mesures de péréquation sont recentrées sur le financement du petit cycle (subventions, aides des agences de l'eau...) et une meilleure mobilisation des fonds européens

est attendue. Autre avancée majeure, le renforcement de l'accompagnement des collectivités à travers de l'aide à l'ingénierie, qui devrait faciliter le déblocage des investissements dans les territoires. Le renseignement de la base SISPEA par les collectivités et services de l'eau devient obligatoire, permettant une meilleure connaissance de l'état des réseaux d'eau et d'assainissement, indispensable à la mise en œuvre de plans d'investissements. Enfin certaines aides seront conditionnées à la réalisation de schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement dans les territoires, avec un plan d'action et de financement pluriannuel, apportant ainsi de la visibilité tant pour les collectivités concernées que pour les entreprises de Travaux Publics.

Des paroles aux actes : la nécessité d'un suivi

Si la profession se félicite de ces annonces, elle n'en oublie pas pour autant la nécessité d'une mise en œuvre rapide sur le terrain. C'est pourquoi elle souhaite également la mise en place d'un suivi associant acteurs publics et acteurs privés pour mesurer l'exécution des engagements et accompagner le dispositif. Après des années de sous-investissement, ces mesures sont une opportunité à saisir pour que l'investissement dans les réseaux d'eau redémarre dans les territoires.

CONJONCTURE DANS LES TP : 2018 ET 2019 SOUS LE SIGNE DE LA CROISSANCE

L'embellie de 2018

Après une décennie de crise où le chiffre d'affaires dans les Travaux Publics a reculé de 25 %, le secteur est sur le chemin d'une croissance soutenue en 2018 (+5 % en volume) boosté par le dynamisme des investissements des collectivités locales, le secteur privé et les travaux du Grand Paris Express (+1,5 points d'activité). Les chefs d'entreprises bénéficient, par ailleurs, d'une bonne visibilité sur les prochains mois avec des carnets de commandes qui atteignent en moyenne 7 mois de travail. Conséquence positive de cette amélioration de la conjoncture, le secteur recrute et cette tendance semble s'inscrire dans la durée. En juillet 2018, plus d'un chef d'entreprises sur deux est contraint de limiter son activité faute de personnel et 42 % des entrepreneurs prévoient d'augmenter leurs effectifs ces 3 prochains mois. L'année 2018 devrait ainsi se conclure par la création de 10 000 postes (conducteurs d'engins, chefs de chantier, conducteurs de travaux, ingénieurs TP,...).

2019 : poursuite de la croissance

Pour 2019, les perspectives d'activités restent bien orientées quel que soit le type de maître d'ouvrage.

- Les collectivités locales resteraient le principal déterminant de la croissance et de sa diffusion sur l'ensemble du territoire. Selon les estimations du Projet de loi de finances, l'investissement public local (hors Grand Paris) progresserait d'environ 5 % en 2019 - les collectivités locales

ayant reconstituées des marges de manœuvre financières et étant dans la phase la plus dynamique du cycle électoral en particulier pour le bloc communal (année pré-électorale). D'autres analystes (dont Standard and Poor's) sont plus optimistes avec des anticipations de l'ordre de +7 %.

- Les grands opérateurs représenteraient également un des principaux moteurs de la croissance en 2019. Les investissements de la Société du Grand Paris monteraient en puissance et les grands opérateurs dans le domaine des mobilités, de l'énergie ou du THD constitueraient un socle d'activité solide au cours des prochaines années.
- Après plusieurs années porteuses, les investissements privés connaîtraient un rythme de croissance plus modéré suite au retournement des permis de construire pour le logement neuf et au tassement des permis pour les locaux non résidentiels.

Pour 2019, la prévision d'activité s'établit à +6 % (avec une hypothèse prudente sur les collectivités locales). Mais compte tenu des fortes tensions inflationnistes auxquelles le secteur des Travaux Publics est confronté et qui seront renforcées par la mesure de suppression du taux réduit de TICPE sur le gazole non routier, nous anticipons une accélération du rythme d'inflation à minima de 4 %. Par conséquent, l'activité dans les Travaux Publics progresserait autour de +2 % en volume en 2019.

LES RENDEZ-VOUS POLITIQUES DE BRUNO CAVAGNÉ 2018

Septembre 2018

- 3 Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Président de Régions de France
- 5 Christophe BÉCHU, Maire d'Angers, Président de l'AFITF
- 6 Benoît RIBADEAU-DUMAS, Directeur de Cabinet d'Edouard PHILIPPE, avec Philippe DURON, Président du COI

Octobre 2018

- 8 Signature de Conventions avec Muriel PENICAUD, Ministre du Travail et Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale, suivie d'une Conférence de presse

- 9 Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances

- 10 Hervé MAUREY, Sénateur de l'Eure et Président de la Commission Développement durable du Sénat

- 18 Matinale Tribune avec Elisabeth BORNE, Ministre des Transports

- 19 Damien CAZÉ et Jimmy BRUN, Conseillers du Premier ministre

- 23 Alexis KOHLER, Secrétaire général de l'Élysée, et Jean-Luc MOUDENC, Maire de Toulouse

- 24 Xavier BERTRAND, Président de la Région Hauts de France

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2018

CAMPAGNE #FRANCHEMENTRESPECT, À VOUS DE JOUER



Le 8 octobre, votre Fédération a lancé la campagne de communication #FRANCHEMENTRESPECT sur l'attractivité des métiers des Travaux Publics en présence de Muriel Pénicaud, ministre du Travail et de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale.

Pourquoi cette campagne ?

A l'heure où les entreprises peinent à trouver des candidats, améliorer la notoriété et l'attractivité des métiers des Travaux Publics auprès des jeunes est une nécessité.

Nos parti-pris

- Viser les 13 – 18 ans pour les encourager à aller vers nos écoles et nos formations.
- Croiser les atouts des TP et les valeurs des jeunes : fierté et respect pour ce que je suis, pour ce que je fais. D'où la signature : **LES MÉTIERS DES TP, #FRANCHEMENTRESPECT**
- Être audacieux en allant sur le terrain des jeunes pour émerger à un moment où beaucoup de professions communiquent vers ce public. C'est pourquoi nous avons choisi le rap et le digital.
- S'inscrire dans la durée : on ne change pas une image en 3 mois.
- Agir en synergie avec tout notre écosystème : entreprises adhérentes, FRTP, syndicats de spécialités, centres de formation... Pour que la campagne connaisse son plein succès, nous avons besoin de l'implication de chacun.

Quel dispositif ?

C'est une campagne avec un clip et des visuels, parties les plus visibles d'un dispositif de communication global, fait d'achat d'espace et de présence sur le web et les réseaux sociaux, de vidéos métiers, de relations presse et d'actions de terrain, en particulier avec l'éducation nationale.

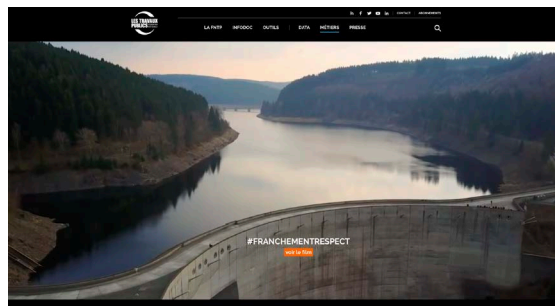


Soyez acteur de la campagne
#FRANCHEMENTRESPECT

Faites connaître la campagne à vos contacts en les relayant sur les réseaux sociaux et applications.



Visionnez et partager le clip
#FRANCHEMENTRESPECT



Visionnez et partager le débat Skyrock
avec L Amar, JF Gagneraud, 3 apprentis TP et
l'animateur MRik

Apposez des stickers les métiers des TP
#FRANCHEMENTRESPECT
sur vos engins et véhicules utilitaires
Commander gratuitement des stickers.

L'APPRENTISSAGE :

UNE VOIE D'EXCELLENCE POUR LES TRAVAUX PUBLICS !

A l'occasion du lancement de la campagne de communication **#FRANCHEMENTRESPECT**, la Fédération Nationale des Travaux Publics a pris des engagements, sous le haut patronage de la ministre du travail, Muriel Pénicaud d'augmenter de 50 % le nombre de ses apprentis en 5 ans.

12 000 apprentis dans les TP dans 5 ans !

8 000 apprentis sont aujourd'hui en formation dans les Travaux Publics. La profession est convaincue qu'il s'agit là d'une voie d'excellence et qu'il faut la développer. C'est pourquoi elle s'est engagée, à passer de 8 000 à 12 000 apprentis en 5 ans.

La FNTP met tout en œuvre pour atteindre cet objectif

La FNTP se félicite d'avoir obtenu dans la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, adoptée en août, des simplifications et tout particulièrement une réglementation assouplie quant à la durée du temps de travail des apprentis mineurs.

Ces assouplissements concourent à lever les freins à l'apprentissage.

Pour atteindre l'objectif de 12 000 apprentis, la FNTP déploie un plan global d'actions. Il s'agit tout d'abord de promouvoir les métiers des TP et l'apprentissage auprès des jeunes, de leurs parents, des enseignants et des conseillers d'orientation. Une meilleure connaissance de nos métiers leur permettra de mieux s'orienter et d'éviter les échecs.

Développer l'apprentissage passe également par la mise en relation entre les apprentis et les entreprises et la qualité de l'accueil dans les entreprises de Travaux Publics.

La FNTP entend encore améliorer l'accompagnement social du jeune pendant sa formation ainsi qu'en fin d'études pour qu'il réussisse son insertion dans la vie active.

Enfin, la FNTP réalise actuellement un contrat d'études prospective pour construire une offre de formation initiale adaptée aux besoins de la profession tout particulièrement en matière de transition numérique et de transition écologique.

OPÉRATION 16 000 STAGIAIRES DE 3^e DANS LES TP :
COMMENT Y PARTICIPER ?

A l'occasion du lancement de la campagne de communication **#FRANCHEMENTRESPECT**, la FNTP a signé, le 8 octobre 2018, une convention de partenariat avec Jean-Michel Blanquer dont l'objectif est de mettre en place des actions pour informer les jeunes sur les métiers et les formations des Travaux Publics, les aider dans leur choix d'orientation.

Une des premières actions de la convention consiste à accueillir, dans l'ensemble des entreprises de Travaux Publics TP, 16 000 jeunes de 3^e en stage d'observation durant l'année scolaire 2018-2019 dont 1 600 issus de collèves classés en REP et REP+.

Cette opération est une réelle opportunité pour valoriser nos métiers et susciter des vocations.

Déposez vos offres de stage de 3^e sur fntp.fr/métiers

Vous pouvez y déposer toutes vos offres de stages. Les jeunes y répondront directement. En région, vous pouvez également vous rapprocher de votre FRTP.

Un suivi et un accompagnement personnalisé est prévu pour les jeunes des collèves issus des quartiers prioritaires (REP et REP+) par l'association ViensVoirMonTaf.

Téléchargez les outils pour vous aider dans cette démarche

1/ [Le guide « Bien accueillir un stagiaire de 3^e dans votre entreprise »](#) : Il regroupe toutes les informations utiles pour bien accueillir un stagiaire de 3^e dans votre entreprise : cadre légal, des exemples d'activités à proposer au jeune, outils pratiques..

2/ [Le livret « Mon stage en entreprise dans les Travaux Publics »](#) : A remettre au jeune dès son arrivée et à compléter avec lui, il l'aide à recueillir les informations et à rédiger son rapport de stage.

Informez votre FRTP du nombre de stagiaires accueillis dans votre entreprise.